



10 Janvier 2012

**THE FUTURE WE WANT** <sup>1</sup>  
*Traduction Non Officielle*

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>Paras</b>
<b>I. Préambule/Mise en scène</b>	
Vision.....	1-5
<b>II. Renouveau de l'engagement politique</b>	
A. Réaffirmer les Principes de Rio et les plans d'actions passés.....	6-9
B. Évaluation des progrès accomplis à ce jour et des lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands Sommets sur le développement durable, et s'attaquer à de nouveaux défis émergents (Intégration, Mise en œuvre et Cohérence).....	10-16
C. Participation des Grands Groupes.....	17-21
D. Cadre d'action.....	22-24
<b>III. L'Économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté</b>	
A. Encadrement du contexte de l'économie verte: défis et opportunités.....	25-31
B. Outils et partage d'expérience.....	32-36
C. Cadre d'action.....	37-43
<b>IV. Cadre Institutionnel pour le développement durable</b>	
A. Renforcement/réforme/intégration des trois piliers.....	44
B. AG, ECOSOC, CDD et proposition de la DDC.....	45-49
C. PNUE, proposition agence environnementale spécialisée, les Institutions Financières Internationales et les Nations-Unies pour les activités opérationnelles au niveau du pays.....	50-58

<sup>1</sup> Soumis par the co-présidents au nom du Bureau, conformément avec la décision du Prepcom 2 de présenter le projet d'ébauche du document final pour examen par les États Membres et autres intervenants au plus tard début Janvier 2012.

D.	Régional, National, Local.....	59-62
<b>V. Cadre d'action et de suivi</b>		
A.	Priorité-clé/thématique/domaines et questions intersectorielles...	63-104
B.	Accélération et mesure des progrès (Objectifs DD, PIB et autres).	105-111
C.	Moyens d'exécution (financement, accès et transfert de technologie, renforcement des capacités).....	112-128

## **I. Préambule / mise en scène**

1. Nous, les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à Rio de Janeiro, au Brésil, les 20-22 Juin 2012, avons la volonté de travailler ensemble pour un avenir prospère, sûr et durable pour notre peuple et notre planète.

2. Nous réaffirmons notre détermination à libérer l'humanité de la faim et du besoin grâce à l'éradication de toutes formes de pauvreté et lutter pour des sociétés justes, équitables et inclusives, pour plus de stabilité et de croissance économique au profit de tous.

3. Nous nous engageons à faire tous les efforts nécessaires pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement par les 2015, améliorant ainsi la vie des personnes les plus pauvres.

4. Nous nous engageons également à renforcer la coopération et aborder les défis actuels et émergents par des moyens qui amélioreront les opportunités pour tous, en les centrant sur le développement humain tout en préservant et en protégeant le système de support de vie de notre maison commune, notre planète commune.

5. Nous demandons instamment des mesures audacieuses et décisives sur l'objectif et les thèmes de la conférence. Nous renouvelons notre engagement envers le développement durable et nous exprimons notre détermination à poursuivre l'économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté. Nous affirmons encore notre volonté de renforcer le cadre institutionnel du développement durable. Pris dans leur ensemble nos actions devraient combler les lacunes de mise en œuvre et permette d'atteindre une plus grande intégration entre les trois piliers du développement durable - économique, le social et l'environnemental.

## **II. Renouveler l'engagement politique**

### **[A. Réaffirmer les principes de Rio et des plans d'action passés]**

6. Nous réaffirmons que nous continuons à être guidés par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et avec le plein respect du droit international et ses principes.

7. Nous réaffirmons notre engagement à faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21, du Programme relatif à la poursuite de l'Agenda 21, la Déclaration de Johannesburg sur le Développement Durable et le Plan d'application du Sommet mondial sur le développement durable, le Programme action de la Barbade et la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre. Les Principes de Rio doivent continuer à guider la communauté internationale et servir de base pour la coopération, la cohérence et la mise en œuvre des engagements convenus.

8. Nous réaffirmons également notre attachement au Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, la Déclaration de Doha

sur le financement du développement: la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, et le Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés (PMA).

9. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer le développement durable au niveau mondial grâce à nos efforts collectifs et nationaux, en conformité avec le principe de responsabilités communes mais différenciées et le principe du droit souverain des Etats sur leurs ressources naturelles.

**[B. Évaluer les progrès accomplis et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable et relever les défis nouveaux et émergents (intégration, mise en œuvre, cohérence)]**

10. Nous reconnaissons que les vingt années écoulées depuis le Sommet de la Terre en 1992 ont vu des progrès et des changements. Il y a des exemples inspirants de progrès, notamment dans l'éradication de la pauvreté, dans des poches de dynamisme économique et en matière de connectivité stimulée par les nouvelles technologies qui ont le pouvoir des gens.

11. Nous reconnaissons, toutefois, qu'il y a aussi eu des revers en raison des multiples crises interdépendantes - financière, économique et de la volatilité des prix de l'énergie et des prix alimentaires. L'insécurité alimentaire, le changement climatique et la perte de biodiversité ont affecté les bénéfices du développement. De nouvelles preuves scientifiques pointent à la gravité des menaces auxquels nous sommes confrontés. Défis nouveaux et émergents renforcent l'intensification des problèmes déjà existants appelant à des réponses plus urgentes. Nous sommes profondément préoccupés que près de 1,4 milliard de personnes vivent encore dans la pauvreté extrême et d'un sixième de la population mondiale souffre de malnutrition, les pandémies et les épidémies constituant des menaces omniprésentes. Développement non durable a augmenté le stress sur limitées de la Terre ressources naturelles et sur la capacité de charge des écosystèmes. Notre planète supporte sept milliards de personnes et devrait atteindre neuf milliards en 2050.

12. Nous notons que l'engagement national pour le développement durable s'est renforcé. De nombreux gouvernements aujourd'hui intègrent les questions environnementales et sociales dans leurs politiques économiques, et ont renforcé leur engagement envers le développement durable et la mise en œuvre d'Action 21 et des accords connexes par le biais de politiques et plans nationaux, de législations et d'institutions nationales, et par la ratification et la mise en œuvre des accords environnementaux internationaux .

13. Nous avons néanmoins observé que, malgré les efforts déployés par les gouvernements et acteurs non étatiques dans tous les pays, le développement durable demeure un objectif lointain et il reste des obstacles majeurs et les lacunes systémiques dans l'application des engagements convenus au niveau international.

14. Nous décidons de redoubler nos efforts pour éradiquer la pauvreté et la faim et à assurer que les activités humaines qui respectent les écosystèmes de la Terre et des

systèmes de survie. Nous devons intégrer le développement durable dans tous les aspects de nos vies. Nous reconnaissons la responsabilité particulière de favoriser le développement durable et la consommation et de production durables.

15. Nous reconnaissons les défis particuliers auxquels font face les pays les moins avancés, pays en développement, les petits Etats insulaires, pays à revenu intermédiaire et les pays africains.

16. Nous reconnaissons la diversité du monde et reconnaissons que toutes les cultures et civilisations contribuent à l'enrichissement de l'humanité et à la protection des systèmes de la Terre. Nous soulignons l'importance de la culture pour le développement durable. Nous appelons à une approche holistique du développement durable qui guidera l'humanité à vivre en harmonie avec la nature.

### **[C. Engagement des grands groupes]**

17. Nous soulignons que la condition fondamentale pour la réalisation du développement durable est une large participation du public au processus décisionnel. Le développement durable exige de grands groupes - les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, organisations non gouvernementales, les autorités locales, les travailleurs et les syndicats, les entreprises et l'industrie, la communauté scientifique et technologique, et les agriculteurs - de jouer un rôle significatif à tous les niveaux. Il est important de permettre à tous les membres de la société civile de participer activement dans le développement durable en intégrant leurs connaissances spécifiques et savoir-faire pratique dans l'élaboration des politiques nationales et locales. À cet égard, nous reconnaissons aussi le rôle des parlements nationaux dans la promotion du développement durable.

18. Nous reconnaissons que la participation accrue de la société civile dépend du renforcement du droit d'accès à l'information et à la capacité de la société civile d'exercer ce droit. La technologie rend plus facile pour les gouvernements le partage des informations avec le public, et pour le public de tenir les décideurs responsables. À cet égard, il est essentiel de travailler à l'accès universel à l'information et des technologies de communications.

19. Nous reconnaissons le rôle important du secteur privé dans la voie du développement durable. Nous encourageons fortement les entreprises et l'industrie de faire preuve de leadership dans la promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté.

20. Nous reconnaissons également le rôle essentiel des gouvernements locaux et la nécessité de les intégrer pleinement dans tous les niveaux de prise de décision sur le développement durable.

21. Nous reconnaissons l'importance de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones dans la mise en œuvre mondiale, régionale et nationale des stratégies de développement durable. Nous reconnaissons également la nécessité de refléter les opinions des enfants et des jeunes car les questions que nous abordons auront un profond impact sur la jeunesse d'aujourd'hui et les générations futures.

## **[D. Cadre d'action]**

22. Nous nous engageons à améliorer la gouvernance et leurs capacités à tous les niveaux - mondial, régional, national et local - afin de promouvoir un processus décisionnel intégré, pour combler l'écart de mise en œuvre et pour promouvoir la cohérence entre les institutions.

23. Nous nous engageons à revigorer le partenariat mondial pour le développement durable. Nous reconnaissons que les États doivent collaborer entre eux et se joindre à tous les intervenants pour adresser les défis communs au développement durable auxquels nous sommes confrontés.

24. Nous appelons à un cadre politique mondial qui exige toutes les sociétés cotées et les grandes entreprises privées à considérer les questions de durabilité et d'intégrer l'information durable au sein de leurs cycles de rapports.

## **III. L'économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté**

### **A. Encadrement le contexte de l'économie verte, les défis et opportunités**

25. Nous sommes convaincus que l'économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté devrait contribuer à atteindre les objectifs clés - en particulier les priorités de lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire, la gestion rationnelle de l'eau, l'accès universel aux services énergétiques modernes, des villes durables, la gestion des océans et de la résilience d'amélioration et de préparation aux catastrophes, ainsi que la santé publique, développement des ressources humaines et soutenue, une croissance inclusive et équitable, qui génère de l'emploi, y compris pour les jeunes. Il devrait être fondée sur les principes de Rio, notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées, et devrait être centré sur les personnes et inclusif, offrant des possibilités et des avantages pour tous les citoyens et tous les pays.

26. Nous considérons l'économie verte comme un moyen de parvenir au développement durable, ce qui doit rester notre objectif primordial. Nous reconnaissons que l'économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté devraient protéger et améliorer les ressources naturelles de base, accroître l'efficacité des ressources, promouvoir la consommation et la production durables, et déplacer le monde vers le développement sobre en carbone.

27. Nous soulignons que l'économie verte n'est pas conçue comme un ensemble rigide de règles, mais plutôt comme un cadre de décision pour favoriser un examen intégré des trois piliers du développement durable dans tous les domaines pertinents de prise de décisions publiques et privées.

28. Nous reconnaissons que chaque pays, en respectant les réalités spécifiques de développement économique, social et environnemental ainsi que des conditions

particulières et des priorités, fera les choix appropriés.

29. Nous sommes convaincus que les politiques et les mesures de l'économie verte peuvent offrir des possibilités avantageuses pour améliorer l'intégration du développement économique et la durabilité de l'environnement à tous les pays, indépendamment de la structure de leur économie et leur niveau de développement.

30. Nous reconnaissons, toutefois, que les pays en développement sont confrontés à de grands défis dans l'éradication de la pauvreté et au soutien de leur croissance économique, et une transition vers une économie verte nécessitera des ajustements structurels qui peuvent impliquer des coûts supplémentaires pour leurs économies. À cet égard, le soutien de la communauté internationale est nécessaire.

31. Nous notons que la transformation vers une économie verte doit être une occasion pour tous les pays et non une menace. Nous décidons en conséquence que les efforts internationaux pour aider les pays à construire une économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté ne doit pas:

- a) créer de nouvelles barrières commerciales;
- b) imposer de nouvelles conditionnalités de l'aide et de financement;
- c) d'élargir les lacunes technologiques ou exacerber la dépendance technologique des pays en développement sur les pays développés;
- d) restreindre l'espace politique pour les pays à poursuivre leur propre voie vers le développement durable.

## **B. Outils et partages d'expérience**

32. Nous reconnaissons que les pays sont encore dans les premières étapes de la construction d'économies vertes et peuvent apprendre les uns des autres. Nous prenons note des expériences positives dans le développement d'une économie verte dans certains pays, y compris les pays en développement. Nous reconnaissons que d'un mélange de politiques et de mesures adaptées aux besoins de chaque pays et leurs préférences seront nécessaires. Les options politiques comprennent, entre autres, les instruments réglementaires, économiques et fiscales, l'investissement dans l'infrastructure verte, incitations financières, la réforme des subventions, marchés publics durables, la divulgation de l'information et des partenariats volontaires.

33. Nous soutenons la création d'une plateforme d'organisation internationale de partage des connaissances pour faciliter la conception et la mise en œuvre des économies vertes des pays, notamment:

- a) un menu d'options de politique;
- b) une boîte à outils des bonnes pratiques dans l'application de politiques d'économie verte aux niveaux régional, national et local;
- c) un ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès;
- d) un répertoire des services techniques, la technologie et de financement qui pourraient aider les pays en développement.

34. Nous demandons au Secrétaire-Général, en consultation avec les organisations internationales, les entités compétentes du système des Nations Unies et d'autres, d'établir une telle plateforme.

35. Nous exhortons les États membres à faire des présentations sur leurs expériences nationales dans le cadre institutionnel approprié tel que décrit dans la section IV ci-dessous.

36. Nous exhortons également tous les grands groupes, notamment les entreprises et l'industrie, de partager leurs expériences à cet égard.

### **C. Cadre d'action**

37. Nous reconnaissons l'importance d'avoir un ensemble de stratégies différenciées, adaptées aux besoins des différents pays et différents secteurs.

38. Nous encourageons tous les États à élaborer leurs propres stratégies de l'économie verte à travers un processus transparent de consultation multipartite.

39. Nous encourageons les Nations Unies, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes, de soutenir les pays en développement, à leur demande, dans le développement de stratégies d'économie verte.

40. Nous encourageons fortement les entreprises et l'industrie - organisé par secteurs industriels, en coopérant entre les pays et en consultation avec les gouvernements, les travailleurs et les syndicats et autres parties prenantes - à développer des feuilles de route pour l'économie verte dans leurs secteurs respectifs, avec des objectifs concrets et des repères de progrès, y compris pour les nets création d'emplois.

41. Nous reconnaissons et nous encourageons des engagements volontaires et les actions nationales par des acteurs étatiques ainsi que des intervenants afin d'atteindre une économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté, notamment grâce à la formation de partenariats novateurs.

42. Nous sommes conscients que pour faire des progrès significatifs vers la construction d'économies vertes, de nouveaux investissements, la formation de nouveaux compétences, le transfert et l'accès à de nouvelles technologies, et le renforcement des capacités dans tous les pays seront nécessaires. Nous reconnaissons le besoin particulier de fournir un soutien aux pays en développement à cet égard et convenons:

- a) pour fournir des sources nouvelles, additionnelles et renforcées de financement aux pays en développement;
- b) Pour lancer un processus international visant à promouvoir le rôle des instruments innovateurs de financement pour la construction de l'économie verte ;
- c) Pour éliminer progressivement les subventions qui ont des effets négatifs considérables sur l'environnement et sont incompatibles avec le développement

- durable, complétées par des mesures pour protéger les groupes pauvres et vulnérables;
- d) Pour faciliter la recherche collaborative internationale sur les technologies vertes impliquant les pays en développement, assurer les technologies développées restent donc dans le domaine public et soient accessibles aux pays en développement à des prix abordables;
  - e) Pour encourager la création de centres d'excellence en tant que points nodaux pour la technologie verte R & D;
  - f) Afin de soutenir les chercheurs et ingénieurs des pays et des institutions scientifiques et d'ingénierie pour favoriser leurs efforts pour développer des technologies vertes locales et utiliser les connaissances traditionnelles;
  - g) Pour établir un schéma de développement des capacités pour fournir les conseils spécifiques à chaque pays et, le cas échéant, des conseils par région et par secteur à tous les pays intéressés et de les aider à accéder aux fonds disponibles.

43. Nous reconnaissons l'importance de mesurer le progrès global. À cet égard, nous serons guidés par une feuille de route qui contient les objectifs suivants à titre indicatif:

- a) 2012 ~ 2015: établissement d'indicateurs et de mesures pour évaluer la mise en œuvre, l'établissement de mécanismes pour le transfert de technologie, le partage de savoir-faire, et le renforcement des capacités;
- b) 2015 ~ 2030: mise en œuvre et l'évaluation périodique des progrès réalisés;
- c) 2030: évaluation globale des progrès réalisés.

Nous demandons au Secrétaire-Général, en étroite coopération avec le système des Nations Unies, de fournir un rapport pour l'Assemblée Générale à sa 67<sup>e</sup> session, en détaillant des mesures supplémentaires à cet égard.

#### **IV. Le cadre institutionnel pour le développement durable**

##### **A. Renforcement / réforme / l'intégration des trois piliers**

44. Nous reconnaissons qu'une solide gouvernance aux niveaux local, national, régional et mondial est essentielle pour faire progresser le développement durable. Le renforcement et la réforme du cadre institutionnel doit, entre autres choses:

- a) intégrer les trois piliers du développement durable et promouvoir la mise en œuvre d'Agenda 21 et les résultats connexes, conformément aux principes d'universalité, de démocratie, de transparence, de coût-efficacité et de responsabilité, en gardant à l'esprit les principes de Rio, en particulier des responsabilités communes mais différenciées .
- b) Fournir une orientation politique cohésive du gouvernement axée sur le développement durable et identifier des actions spécifiques afin de remplir l'agenda du développement durable par la promotion d'un processus décisionnel intégré à tous les niveaux.
- c) Suivre les progrès dans la mise en œuvre d'Agenda 21 et des résultats et accords pertinents, aux niveaux local, national, régional et mondial.
- d) Renforcer la cohérence entre les agences, fonds et programmes des Nations-Unies, notamment les institutions financières et commerciales internationales.

## **C. AG, l'ECOSOC, la CDD, la proposition de la DDC**

### **[Assemblée Générale]**

45. Nous réaffirmons le rôle central de l'Assemblée Générale comme le plus haut organe de décision, et appelons pour qu'elle intègre davantage le développement durable comme un élément clé du cadre général des activités des Nations Unies.

### **[Conseil économique et social]**

46. Nous réaffirmons que le Conseil économique et social est un mécanisme central pour la coordination du système des Nations Unies et de ses agences spécialisées et de la supervision de ses organes subsidiaires, en particulier de ses commissions fonctionnelles.

47. Nous réaffirmons également que l'ECOSOC est un forum central de débats intergouvernementaux sur des questions économiques et sociales, et fournit des orientations et la coordination des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement dans le domaine.

48. Nous nous engageons à promouvoir le rôle de l'ECOSOC dans l'intégration des trois piliers du développement durable, notamment en faisant une meilleure utilisation du segment de coordination de l'ECOSOC pour la surveillance de la mise en œuvre des accords sur le développement durable et, de même, en faisant usage des activités opérationnelles et segments humanitaires de l'ECOSOC pour promouvoir l'intégration du développement durable dans les programmes des agences de l'ONU et des programmes.

### **[Commission du développement durable]**

49. Nous réaffirmons le rôle de la Commission sur le développement durable comme la commission de haut niveau sur le développement durable dans le système des Nations Unies. Nous nous engageons à examiner des options pour améliorer les méthodes de travail, l'ordre du jour et programme de travail de la Commission afin de mieux faciliter, promouvoir et coordonner la mise en œuvre du développement durable, y compris les mesures visant à assurer un engagement plus ciblé, équilibrée et réactive avec un ensemble plus limité de questions, et renforcer la mise en œuvre de leurs décisions. Nous convenons également d'examiner les moyens de renforcer la fonction d'examen de la Commission, notamment grâce à un processus d'examen volontaire.

OU

### **[Conseil du développement durable]**

49 alt. Nous décidons de transformer le CDD en un Conseil du Développement Durable qui servira comme autorité, en un organe de haut niveau pour l'examen de questions relatives à l'intégration des trois dimensions du développement durable.

49 alt. bis Le travail du Conseil devrait être basé sur des documents fondamentaux sur le développement durable tels que l'Agenda 21, les principes de Rio et les résultats connexes. Le Conseil devrait, entre autres, exercer pleinement les fonctions et les mandats de la Commission du développement durable. Il devra être guidé par la nécessité de promouvoir l'intégration des trois piliers du développement durable, de promouvoir la mise en œuvre effective à tous les niveaux et de promouvoir efficacement la cohérence institutionnelle. Il devra aider à renforcer la participation de tous les intervenants, notamment les grands groupes, dans le suivi de Rio+20.

49 ter alt. Nous demandons au Président de l'Assemblée Générale de mener des négociations ouvertes, transparentes et inclusives, avec le but d'établir le mandat, les modalités, fonctions, taille, composition, la composition, les méthodes et procédures de travail du Conseil et de rapport sur le résultat avant la fin de la 67e session de l'Assemblée Générale.

**C. PNUE, agence spécialisée sur proposition environnement, les institutions financières internationales, des Nations Unies pour les activités opérationnelles au niveau des pays.**

50. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer la gouvernance environnementale internationale dans le contexte du cadre institutionnel du développement durable, afin de promouvoir une intégration équilibrée des piliers économique, social et environnemental du développement durable, et à cette fin:

51. Nous convenons de renforcer la capacité du PNUE à remplir son mandat en établissant l'adhésion universelle à son Conseil d'administration et appellent à augmenter significativement sa base financière pour approfondir la coordination des politiques et améliorer les moyens d'application.

OU

51 alt. Nous décidons de créer une agence spécialisée de l'ONU pour l'environnement à composition universelle pour son Conseil d'administration, basée sur le modèle du PNUE, avec un mandat révisé et renforcé, soutenu par des contributions financières stables, adéquates et prévisibles, et opérant sur un pied d'égalité avec les autres agences spécialisées. Cette agence, basée à Nairobi, coopérera étroitement avec d'autres institutions spécialisées.

52. Nous insistons sur la nécessité d'un examen régulier de l'état de la planète et la capacité de la Terre et demandons au Secrétaire-Général de coordonner la préparation d'un tel examen, en consultation avec les organisations internationales compétentes et le système de l'ONU.

53. Nous appelons à ce que la base scientifique pour la prise de décision soit renforcée à travers le système des Nations Unies et reconnaissons que l'interface entre la science et l'élaboration des politiques devrait être renforcée.

54. Nous reconnaissons que le développement durable doit être dûment pris en considération par les Institutions Financières Internationales, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, les banques régionales de développement, la CNUCED et l'Organisation Mondiale du Commerce dans la régulation du commerce mondial. À cet égard, nous demandons aux institutions financières internationales de revoir leurs stratégies de programmation afin d'assurer la fourniture d'un meilleur soutien aux pays en développement dans la mise en œuvre du développement durable.

55. Nous reconnaissons que la coordination et la coopération entre les AEM sont nécessaires pour, entre autres, adresser la fragmentation politique et éviter les chevauchements et les dédoublements. Nous nous félicitons des travaux déjà entrepris pour améliorer les synergies entre les trois conventions dans le groupe des produits chimiques et des déchets. Nous appelons à ce que des mesures supplémentaires soient prises pour renforcer la coordination et la coopération entre les AEM dans les autres groupes.

56. Nous soulignons la nécessité de renforcer les activités opérationnelles de développement durable, spécialement la livraison du système des Nations Unies dans le domaine.

57. Nous nous engageons à examiner l'établissement d'un Ombudsman (médiateur), ou d'un Haut-Commissaire pour les Générations Futures, afin de promouvoir le développement durable.

58. Nous nous engageons à prendre des mesures pour donner effet aux Principe 10 de Rio au niveau mondial, régional et national, le cas échéant.

#### **D. régional, national, local**

59. Nous réaffirmons que des stratégies globales de développement durable intégrés dans les plans nationaux de développement sont des instruments clés pour la mise en œuvre des engagements de développement durable aux niveaux régional, national et sous-national.

60. Nous lançons un appel pour le renforcement des mécanismes régionaux et sous régionaux existants, y compris les commissions régionales, pour promouvoir le développement durable à travers le renforcement des capacités, l'échange d'informations et d'expériences et la fourniture d'une expertise.

61. Nous soulignons la nécessité d'une planification et prise de décision plus cohérente et intégrée au niveau national. Nous appelons donc les pays à établir et renforcer, le cas échéant, les conseils nationaux du développement durable pour leur permettre de coordonner, consolider et assurer l'intégration des questions transversales au plus haut des instances de décision, avec l'intégration et la pleine participation de tous les intervenants

62. Nous reconnaissons la nécessité d'intégrer la politique de développement durable en milieu urbain comme un élément clé de la politique nationale de développement durable et, à cet égard, de responsabiliser les autorités locales à travailler plus étroitement avec les gouvernements nationaux. Nous reconnaissons que les partenariats entre les villes ont émergé comme une force majeure pour l'action sur le développement durable. Nous nous engageons à soutenir la coopération internationale entre les autorités locales, notamment grâce à l'aide d'organisations internationales.

## **V. Cadre d'action et de suivi**

### **A. Priorité / clé / thématiques / domaines et questions intersectorielles**

63. Nous reconnaissons que des progrès dans la mise en œuvre requièrent l'attention sur un certain nombre de domaines prioritaires sectoriels et intersectoriels ainsi que le lien entre les différents secteurs. Nous reconnaissons également que l'évaluation des progrès dans ces domaines peut bénéficier de la définition des objectifs aspirés, cibles et indicateurs, le cas échéant. Nous nous engageons donc dans la poursuite des actions suivantes:

#### **[Sécurité alimentaire]**

64. Nous réaffirmons le droit à la nourriture et nous appelons tous les États à prioriser l'intensification durable de la production alimentaire grâce à un investissement accru dans la production alimentaire locale, améliorer l'accès aux marchés agro-alimentaires locaux et mondiaux, et la réduction des déchets à travers la chaîne d'approvisionnement, avec une attention particulière aux femmes, aux petits exploitants, aux jeunes et aux agriculteurs autochtones. Nous nous engageons à assurer une nutrition adéquate pour notre peuple.

65. Nous appelons à des systèmes de négociation plus transparents et plus ouverts et, le cas échéant, des pratiques qui contribuent à la stabilité des prix des denrées alimentaires et des marchés intérieurs; assurer l'accès aux ressources terrestres, aquatiques et autres, et soutenir les programmes de protection sociale.

66. Nous soutenons davantage les initiatives, à tous les niveaux, qui améliorent l'accès à l'information, renforcent les interactions entre les agriculteurs et les experts à travers l'éducation et les services de vulgarisation, et accroissent l'utilisation de technologies appropriées pour une agriculture durable.

#### **[L'eau]**

67. Nous soulignons l'importance du droit à l'eau potable propre et salubre et à l'assainissement comme un droit humain qui est essentiel pour la pleine jouissance de la vie et tous les droits humains. Par ailleurs, nous mettons en évidence l'importance critique des ressources en eau pour un développement durable, notamment l'éradication de la pauvreté et de la faim, la santé publique, la sécurité alimentaire, l'hydroélectricité, l'agriculture et du développement rural.

68. Nous reconnaissons la nécessité de fixer des objectifs pour la gestion des eaux usées, y compris la réduction de la pollution des eaux par les ménages, les sources industrielles et agricoles et la promotion de l'efficacité de l'eau, traitement des eaux usées et l'utilisation des eaux usées comme une ressource, en particulier dans les zones urbaines en expansion.

69. Nous renouvelons notre engagement pris dans le Plan d'Application de Johannesburg (PAJ) concernant le développement et la mise en œuvre des gestions intégrées des ressources en eau et des plans de l'efficacité de l'eau. Nous réaffirmons notre engagement à la Décennie Internationale d'Action 2005-2015 «L'eau pour la vie». Nous encourageons les initiatives de coopération pour la gestion des ressources en eau, en particulier, par le développement des capacités, l'échange d'expériences, les meilleures pratiques et leçons apprises, ainsi que le partage approprié des technologies écologiquement rationnelles et du savoir-faire.

### **[Énergie]**

70. Nous proposons de construire sur l'Energie Durable pour Tous initiative lancée par le Secrétaire-Général, avec les objectifs de fournir un accès universel à un niveau minimum de services énergétiques modernes à la fois pour la consommation et de production utilise ici 2030, améliorer l'efficacité énergétique à tous les niveaux en vue de doubler le taux d'amélioration en 2030, et doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondiale d'ici 2030 grâce à la promotion du développement et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et des technologies dans tous les pays. Nous lançons un appel pour la fourniture de ressources financières adéquates, de qualité suffisante et livrés en temps opportun, aux pays en développement pour fournir une utilisation efficace et plus large des sources d'énergie.

71. Nous convenons que chaque pays doit travailler pour le développement faible en carbone. Nous encourageons une utilisation plus répandue des outils de planification de l'énergie pour fournir un cadre solide pour les donateurs et les partenaires pour coordonner leurs efforts de coopération au développement.

### **[Villes]**

72. Nous nous engageons à promouvoir une approche intégrée et holistique de la planification et la construction de villes durables par le soutien aux autorités locales, de transport efficace et de réseaux de communication, de bâtiments plus écologiques et un règlement humain et un système de prestation de services plus efficaces, d'une amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, de réduction des déchets, d'amélioration de la préparation et de l'intervention en cas de catastrophes naturelles et de la résilience accrue au climat.

### **[Emplois verts-inclusion sociale]**

73. Nous reconnaissons que le développement des capacités humaines est essentiel pour atteindre une croissance économique, construire des communautés fortes et durables le renforcement des collectivités fortes et durables, promouvoir le bien-être social, et améliorer l'environnement. Les travailleurs doivent avoir les compétences et les protections nécessaires pour participer et bénéficier de la transition vers une économie verte, qui a un grand potentiel pour créer des emplois décents, en particulier pour les jeunes, et éradiquer la pauvreté.

74. Nous reconnaissons également que d'importantes possibilités de création d'emplois peuvent être servis par des investissements dans les travaux publics pour la restauration et l'amélioration du capital naturel, des pratiques de gestion de l'eau et de terres durables, de l'agriculture familiale, de l'agriculture écologique, organiques, de systèmes de production, de gestion durable des forêts, de l'utilisation rationnelle de la biodiversité à des fins économiques, et de nouveaux marchés liés aux sources d'énergie renouvelables et non conventionnelles. Nous encourageons les entreprises et l'industrie à contribuer à la création d'emplois verts tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris par le soutien aux petites et moyennes entreprises.

75. Nous reconnaissons que bien-être social et la croissance sont également construits sur une infrastructure robuste et de qualité qui crée des emplois et de la richesse, ajoute de la valeur à long terme et permet une large inclusion. À cet égard, nous nous engageons à renforcer l'investissement d'infrastructures pour favoriser le développement durable.

76. Comprenant que la construction d'économies vertes dépendra essentiellement de la création d'emplois verts, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

- a) d'améliorer la connaissance des tendances et des développements des emplois verts, et d'intégrer les données pertinentes dans les statistiques économiques nationales;
- b) l'adresse d'éventuelles pénuries de compétences grâce à la cartographie des compétences et la promotion des programmes de formation verte emplois ;
- c) mettre en place un environnement propice à la création d'emplois décents robustes par des entreprises privées qui investissent dans l'économie verte, notamment par les petites et moyennes entreprises.

77. Nous insistons sur la nécessité de fournir une protection sociale à tous les membres de la société, y compris ceux qui ne sont pas employés dans l'économie formelle. À cet égard, nous encourageons fortement les initiatives nationales et locales visant à fournir un socle de protection sociale pour tous les citoyens.

### **[Mers et des océans, les Petits États Insulaires en Développement (PIED)]**

78. Nous reconnaissons que les océans sont essentiels au maintien des systèmes vitaux de la Terre. L'exploitation inconsidérée des océans et de leurs ressources met en péril la capacité des océans à continuer à fournir de la nourriture, d'autres avantages économiques et des services environnementaux à l'humanité. Nous soulignons l'importance de la

conservation, la gestion durable et le partage équitable des ressources marines et océaniques. Nous reconnaissons également l'importante contribution économique, sociale et environnementale des récifs coralliens aux États insulaires et côtiers, et soutenons la coopération basée sur l'Initiative du Triangle de Corail (CTI), et l'International Coral Reef Initiative (ICRI).

79. Nous soutenons le Processus Régulier d'Évaluation de la Global Marine comme un processus crédible, solide, et soutenons l'achèvement de sa première évaluation mondiale intégrée sur l'état de l'environnement marin d'ici 2014. Nous appelons à l'examen des conclusions de l'évaluation dans la formulation de la politique des océans national, régional et mondial.

80. Nous notons la création par l'Assemblée Générale de l'ONU d'un Ad Hoc à Composition Non Limitée du Groupe de Travail Informel pour étudier les questions relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà des zones de juridiction nationale, et nous convenons de lancer, dès que possible, la négociation d'un accord d'application de la CNUDM qui aborderait la question de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées hors des juridictions nationales.

81. Nous appelons les pays à faire progresser la mise en œuvre du Programme d'Action Mondial pour la Protection de l'Environnement Marin contre les activités terrestres, y compris le renforcement des capacités supplémentaires et la mobilisation des ressources pour l'investissement dans le traitement des déchets humains et des eaux usées et de développer un plan d'action à l'échelle mondiale pour lutter contre les déchets marins et la pollution.

82. Nous proposons également de mettre en œuvre un réseau international d'observation pour l'acidification des océans et de travailler collectivement pour empêcher une acidification des océans plus avancée.

83. Nous notons que malgré un accord pour rétablir les stocks mondiaux de poissons à des niveaux soutenable pour 2015, de nombreux stocks continuent à être épuisés de manière non durable. Nous demandons aux États de s'engager à nouveau à maintenir ou rétablir les stocks de poissons appauvris à des niveaux durables et s'engager en outre à la mise en œuvre fondée sur la science des plans de gestion pour reconstituer les stocks en 2015.

84. Nous exhortons les pays à combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INN) en adoptant et appliquant des outils efficaces, conformément au droit international. Nous prenons note de l'accord sur les mesures des États portuaires visant à prévenir, décourager et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée approuvée par la FAO en 2009 et prions instamment les États qui n'ont pas encore adhéré à l'accord pour le faire.

85. Nous réaffirmons que les petits États insulaires en développement (PEID) reste un cas

particulier pour le développement durable en vue de leurs vulnérabilités particulières et uniques. La vulnérabilité des PEID s'est aggravée au cours des deux dernières décennies, principalement en raison de plus forte exposition aux chocs externes, notamment à cause de l'augmentation des impacts négatifs du changement climatique, des catastrophes naturelles plus fréquentes et intenses, ainsi que le carburant, la nourriture, et les crises financières, alimentaires et énergétiques, combinées à l'insuffisance d'un soutien international.

86. Nous appelons à des efforts accrus pour aider les PEID à mettre en œuvre le PAB et le MSI et la réalisation du développement durable, y compris l'amélioration et le renforcement des entités pertinentes du système des Nations Unies qui supportent le développement durable des PEID. Nous appelons également à la convocation de la troisième conférence internationale pour le développement durable des petits États insulaires en 2014.

### **[Les catastrophes naturelles]**

87. Nous réitérons l'appel pour que la réduction des risques de catastrophes naturelles continue à être abordée dans le contexte du développement durable et placés dans l'agenda de développement post-2015. Nous appelons à une coordination accrue entre les niveaux national, régional et international pour une réponse robuste aux urgences environnementales et de meilleures prévisions et aux systèmes d'alerte précoce, ainsi qu'une coordination plus étroite entre l'intervention d'urgence, le relèvement précoce et les efforts de développement, y compris l'adoption d'un poste de «Cadre d'Hyogo »et son intégration dans les politiques de développement.

### **[Le changement climatique]**

88. Nous réaffirmons que le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre temps, et nous exprimons notre profonde préoccupation pour les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables et subissent plus les effets négatifs du changement climatique, ce qui compromet gravement la sécurité alimentaire et les efforts pour éradiquer la pauvreté, et menace aussi l'intégrité territoriale, la viabilité et l'existence même de petits états insulaires. Nous saluons les résultats du COP17 à Durban et nous réjouissons d'avance de la mise en œuvre urgente de tous les accords conclus.

89. Nous encourageons les initiatives et partenariats internationaux pour répondre aux interrelations entre eau, énergie, alimentaire et le changement climatique afin de réaliser des synergies ainsi que de minimiser les conflits entre les objectifs de la politique, ceux-ci étant particulièrement sensibles aux impacts sur les populations vulnérables.

### **[Les forêts et la biodiversité]**

90. Nous soutenons les cadres politiques et instruments du marché qui ralentissent efficacement, arrêtent et inversent la déforestation et la dégradation des forêts et promeuvent l'utilisation durable et la gestion des forêts, ainsi que leur conservation et leur restauration. Nous appelons à la mise en œuvre urgente de l' «instrument juridiquement

non contraignant sur tous les types de forêts (IJNC)".

91. Nous nous félicitons du Protocole de Nagoya adopté à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Biodiversité. Nous soutenons l'intégration de la biodiversité et les services écosystémiques dans les politiques et les processus décisionnels aux niveaux international, régional et national, et encourager les investissements dans le capital naturel grâce à des incitations et des politiques appropriées, qui soutiennent une utilisation durable et équitable de la diversité biologique et les écosystèmes.

### **[La dégradation des terres et la désertification]**

92. Nous reconnaissons l'importance économique et sociale de la terre, en particulier sa contribution à la croissance, la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, et note que l'intensité de la désertification de la plupart des terres arables en Afrique est un défi sérieux pour le développement durable dans la région. Nous demandons un soutien accru de la communauté internationale à l'application de la Convention des Nations Unies pour combattre la désertification (UNCCD).

93. Nous nous engageons à soutenir les partenariats et les initiatives pour la sauvegarde des ressources du sol tels que le Partenariat Mondial des sols (SGP). Nous encourageons également les études scientifiques et les initiatives visant à élargir la prise de conscience des avantages économiques des politiques de gestion durable des terres qui permettent d'atteindre une culture saine et productive de la terre et du sol.

### **[Montagnes]**

94. Nous reconnaissons que les montagnes sont très vulnérables aux changements globaux comme le changement climatique, et sont souvent le domicile pour les communautés, y compris des peuples autochtones, qui ont développé l'utilisation durable de leurs ressources mais qui sont souvent marginalisés, parfois avec des taux de pauvreté élevés, l'exposition aux risques naturels et l'insécurité alimentaire. Nous reconnaissons les avantages dérivés de montagnes et de leurs écosystèmes associés. Nous reconnaissons également la nécessité d'explorer des mécanismes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux pour compenser et récompenser les communautés de montagne pour les services qu'ils fournissent à travers la protection des écosystèmes.

### **[Produits chimiques et des déchets]**

95. Nous appelons au renforcement de l'Approche Stratégique de Produits Chimiques (SAICM), à intensifier aussi les efforts vers un régime international plus robuste, cohérent, efficace et efficient des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. Le financement durable et adéquat à long terme sera important pour aider les pays en développement avec des produits chimiques et de saine gestion des déchets grâce à une approche intégrée.

96. Nous nous félicitons de la coordination et de la coopération accrues entre la Convention de Bâle, la Convention de Rotterdam et la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants, et appelons à des partenariats public-privé visant à accroître la capacité et la technologie pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets. Nous notons également avec préoccupation les défis émergents de déchets électroniques et plastiques dans l'environnement marin, qui devraient être abordés notamment par des programmes appropriés et des technologies écologiquement rationnelles pour le matériel et la récupération d'énergie.

### **[Consommation et production durables]**

97. Nous nous engageons à établir un cadre de 10 ans de Programmes sur la Consommation et Production Durables (SCP) dans le cadre d'un pacte mondial sur la consommation et la production durables, basées sur le texte élaboré dans le cadre des négociations de la Commission des Nations Unies sur le développement durable à sa dix-neuvième session.

### **[Éducation]**

98. Nous reconnaissons que l'accès par tous à l'éducation de qualité est une condition essentielle pour un développement durable et l'inclusion sociale. Nous nous engageons à renforcer la contribution de nos systèmes d'éducation à la poursuite du développement durable, notamment grâce à une formation améliorée des enseignants et l'élaboration des programmes.

99. Nous appelons les universités à devenir des modèles de meilleures pratiques et de transformation en donnant l'exemple de la durabilité des installations sur leur campus et à l'enseignement du développement durable comme un module dans toutes les disciplines. De cette manière, les pratiques durables seront intégrées dans l'apprentissage et l'action.

100. Nous encourageons les activités d'échange international d'éducation sur l'éducation pour le développement durable, y compris la création de bourses et bourses d'études internationales dans les disciplines et les domaines interdisciplinaires pertinentes à la promotion du développement durable.

101. Nous nous engageons à promouvoir l'éducation pour le développement durable au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable en 2014, d'éduquer une nouvelle génération d'étudiants dans les valeurs, les principales disciplines et holistique, les approches transversales essentielles pour la promotion du développement durable.

### **[L'égalité des sexes]**

102. Nous reconnaissons que le développement durable est lié et dépend des contributions économiques des femmes, à la fois au niveau formel et informel. Nous notons avec préoccupation que la persistance des inégalités sociales et économiques continue d'affecter les femmes et les enfants, qui forment la majorité de ceux qui vivent

dans la pauvreté.

103. Nous appelons à la suppression des barrières qui ont empêché les femmes de participer pleinement à l'économie et exploiter leur potentiel en tant que moteurs du développement durable, et acceptent de prioriser les mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes dans toutes les sphères de nos sociétés, y compris l'éducation, l'emploi, la propriété des ressources, accès à la justice, la représentation politique, la prise de décision institutionnelle, la prestation de soins et de la gestion du ménage et de la communauté.

104. Nous appuyons les travaux d'ONU-Femmes dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les aspects de la vie, en y apportant une plus grande attention aux liens entre l'égalité des sexes et la promotion du développement durable.

## **B. Accélération et mesure des progrès**

105. Nous reconnaissons que les objectifs, les cibles et les jalons sont essentiels pour la mesure et l'accélération des progrès vers le développement durable et convenons de lancer un processus inclusif de conception en 2015:

- a) un ensemble d'objectifs mondiaux de développement durable qui reflèteront un traitement intégré et équilibré des trois dimensions du développement durable, qui seront compatibles avec les principes de l'Agenda 21, et qui seront universels et applicables à tous les pays, mais tout en permettant des approches différenciées entre les pays;
- b) un mécanisme de suivi périodique et des rapports sur les progrès accomplis vers leur réalisation.

106. Nous invitons toutes les parties prenantes à participer à ce processus et demandons au Secrétaire-Général de coordonner ce processus.

107. Nous proposons que les objectifs de développement durable puissent inclure la consommation et la production durables ainsi que les domaines prioritaires tels que les océans, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, l'énergie durable pour tous; l'accès à l'eau et son efficacité; les villes durables, les emplois verts, le travail décent et l'inclusion sociale, et la réduction des risques de catastrophes et la résilience.

108. Nous considérons que les objectifs de développement durable devraient compléter et renforcer les OMD dans l'agenda du développement pour la période post-2015, avec comme but d'établir un ensemble d'objectifs en 2015, qui feront partie de l'Agenda de développement de l'ONU post-2015.

109. Nous proposons également que les progrès vers ces objectifs puissent être mesurés par des indicateurs appropriés et évalués par des cibles spécifiques à atteindre éventuellement en 2030, et sollicitons le Secrétaire-Général pour des propositions à cet égard.

110. Nous décidons de renforcer la capacité de tous les pays à collecter et analyser les données et informations nécessaires pour appuyer le suivi des progrès vers les Objectifs du Développement Durable. Nous demandons au Secrétaire-Général, avec le soutien de bailleurs de fonds intéressés, du système des Nations-Unies, des organisations internationales et autres entités, de promouvoir un partenariat mondial dans ce domaine.

111. Nous reconnaissons également les limites du PIB comme mesure du bien-être. Nous nous engageons à développer et renforcer davantage les indicateurs complétant le PIB qui intégreront les dimensions économiques, sociales et environnementales de manière équilibrée. Nous demandons au Secrétaire-Général d'établir un processus de consultation avec le système des Nations Unies et autres organisations pertinentes.

### **C. Moyens de mise en œuvre**

#### **[Finance]**

112. Nous appelons à l'accomplissement de tous les engagements d'aide publique au développement, y compris les engagements pris par de nombreux pays développés pour atteindre l'objectif de 0,7 pour cent du produit national brut à l'aide publique au développement aux pays en développement d'ici 2015, ainsi que d'une cible de 0,15 à 0,20 pour cent du produit national brut à l'aide publique au développement aux pays les moins avancés. Pour atteindre leurs calendriers convenus, les pays donateurs devraient prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour augmenter le taux de décaissements de l'aide pour remplir leurs engagements existants. Nous exhortons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait de s'y mettre de sorte à faire d'autres efforts concrets pour atteindre l'objectif de 0,7 pour cent du produit national brut à l'aide publique au développement aux pays en développement, y compris l'objectif spécifique de 0,15 à 0,20 pour cent du produit national brut à l'aide publique au développement aux pays les moins avancés, en ligne avec le Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, conformément à leurs engagements.

113. Nous appelons à la priorisation du développement durable dans l'allocation des ressources en ligne avec les priorités et besoins des pays en développement, et pour des augmentations substantielles de l'offre de financement aux pays en développement pour un développement durable.

114. Nous appelons à une aide plus efficace, en tenant compte de la Déclaration de Paris, le Programme d'action d'Accra et le Partenariat Busan pour une Coopération et un développement Effective, pour s'assurer que l'aide soit efficace, responsable et adaptée aux besoins et aux priorités des pays en développement. Il y a un besoin pour une plus grande cohérence aux niveaux national et international, y compris la surveillance efficace des ressources afin de s'assurer que les pays en développement ont un accès stable et prévisible à un financement adéquat, y compris par le secteur privé, pour promouvoir le développement durable.

115. Nous nous félicitons des efforts déployés pour renforcer et soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Nous soulignons que la coopération Sud-Sud n'est

pas un substitut, mais plutôt un complément à la coopération Nord-Sud. Nous soulignons également que la coopération triangulaire devrait être davantage utilisée comme un moyen efficace pour la coopération au développement.

116. Nous réaffirmons le rôle clé du secteur privé dans la promotion du développement durable notamment par le biais de partenariats multipartites. Les politiques publiques doivent créer un climat d'investissement stable et un cadre réglementaire propice à l'investissement à long terme et les comportements socialement et écologiquement responsable par les entreprises et l'industrie.

117. Nous appelons au renforcement du Fonds Monétaire pour l'Environnement (FEM) avec la régularité des flux de financement et la réforme des processus de gouvernance vers des systèmes plus transparents et plus démocratiques. Nous demandons instamment à la simplification des procédures et l'assistance aux pays les moins avancés et les PEID à accéder aux ressources du FEM.

### **[Science et technologie]**

118. Nous réaffirmons les engagements liés à la science et la technologie contenue dans la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, de l'Agenda 21 et dans les résultats des autres grands Sommets et Conférences des Nations Unies.

119. Nous reconnaissons l'importance de renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation des pays pour promouvoir le développement durable. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de mécanismes efficaces, des moyens renforcés, de conditions propices, et l'élimination d'obstacles à l'intensification du développement et au transfert de technologie aux pays en développement.

120. Nous nous engageons à renforcer la coopération internationale propice à l'investissement et le transfert technologique, le développement et la diffusion.

### **[Renforcement des capacités]**

121. Nous réaffirmons la nécessité de fournir un appui aux structures et mécanismes régionaux et sous régionaux existants dans les pays en développement et d'encourager leur création, si nécessaire, dans le but de faciliter la coopération et l'échange d'informations, y compris le renforcement des capacités, l'échange d'expériences et d'expertise pour progresser dans l'exécution des décisions aux niveaux régional et sous régional.

122. Nous appelons à la mise en œuvre immédiate de la Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

123. Nous demandons instamment à la participation et la représentation des scientifiques des pays en développement dans les processus liés à l'évaluation du développement mondial de l'environnement et durable pour renforcer les capacités scientifiques dans ces pays.

## **[Commerce]**

124. Nous exhortons les membres de l'OMC à redoubler d'efforts pour parvenir à un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable et pour un début de résultat équilibré, ambitieux et axé sur le développement du Cycle de Doha pour le développement des négociations commerciales multilatérales. Nous appelons à la pleine réalisation des engagements pris en 2005 à Hong-Kong Déclaration ministérielle de l'OMC en faveur des pays les moins avancés.

125. Nous réaffirmons qu'il y a un besoin urgent pour les institutions internationales économiques et financières à travailler ensemble pour s'assurer que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, soient en mesure de bénéficier des avantages du système commercial multilatéral et leur intégration dans les marchés mondiaux.

126. Nous soutenons la phase finale de distorsion du marché et les subventions nuisibles à l'environnement qui entravent la transition vers le développement durable, y compris ceux des combustibles fossiles, agriculture et pêche, avec des garanties pour protéger les groupes vulnérables.

127. Nous soutenons le renforcement des capacités commerciales et les activités de facilitation des organisations internationales et régionales qui aideraient les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à identifier et saisir les opportunités d'exportation, y compris celles créées par la transition vers une économie verte.

## **[Registre / recueil des engagements]**

128. Nous nous félicitons des engagements volontaires pris à Rio +20 et invitons le Secrétaire-Général de les compiler dans un registre / répertoire qui servira de cadre de responsabilisation